

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Version: 1.0

Date d'édition: 26 Avril 2018

Date de la Première Édition: 26 Avril 2018

www.vishaypg.com

Conformément aux exigences de Programme 1 de Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) (SIMDUT 2015)

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

Identificateur de produit

Désignation Commerciale
Autres moyens d'identification

M-Flux AR-2
Aucun

Utilisation recommandée et restrictions

Utilisation recommandée
Restrictions d'utilisation

Flux de brasage. Produits de soudage et de brasage
Rien d'autre que ce qui précède.

Identifiant Initial du Fournisseur

Identification de la société
Téléphone

VISHAY MEASUREMENTS GROUP, INC.
Post Office Box 27777
Raleigh, NC 27611
USA

Email (personne compétente)

mm.us@vishaypg.com

Numéro d'appel d'urgence

Tél. d'urgence
Langues parlées

1-800-424-9300
Anglais

CHEMTREC (24 heures)

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance ou du mélange

Conformément aux exigences de Programme 1 de Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) (SIMDUT 2015)

Liquide Inflammable - Catégorie 2
L'oeil Irritation - Catégorie 2
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un.,
Catégorie 3

Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de Danger



Mention(s) d'Avertissement

DANGER

Mention(s) de Danger

Liquide et vapeurs très inflammables.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseil(s) de Prudence

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
Utiliser des équipements électriques antidéflagrants.
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/ aérosols.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.
EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Version: 1.0

Date d'édition: 26 Avril 2018

Date de la Première Édition: 26 Avril 2018

www.vishaypg.com

Conformément aux exigences de Programme 1 de Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) (SIMDUT 2015)

Autres dangers

Peut former un mélange explosif avec l'air.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances Non applicable

Mélanges

Classification GHS

Nom Chimique	N° CAS	Concentration (%W/W)	Nom commun (s), synonyme (s) de la substance	Classification des dangers
Isopropanol	67-63-0	60 - 80	Propan-2-ol; IPA; Isopropyl alcohol	Liquide Inflammable - Catégorie 2 L'oeil Irritation - Catégorie 2 Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un. - Catégorie 3 (Narcose)
Benzyl alcohol	100-51-6	3 - 7	Benzenemethanol	Toxicité aiguë (Orale) - Catégorie 3 Toxicité aiguë (Inhalation) - Catégorie 3 L'oeil Irritation - Catégorie 2

Plages de concentration prescrites utilisées aux fins de secret industriel (Gazette du Canada, Partie II, Vol. 152, No. 8)

SECTION 4: PREMIERS SECOURS



Description des premiers secours

Art de l'auto-portrait-protection du premier assistant

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Porter un équipement de protection personnel approprié et éviter tout contact avec le produit. Assurer une ventilation adéquate. Éviter de respirer vapeurs. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

Inhalation

EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Pratiquer la respiration artificielle si la respiration a cessé ou présente des signes de défaillance. Consulter un médecin en cas de malaise.

Contact avec la Peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment avec savon et de l'eau. Si l'irritation (rougeurs, éruption ou apparition de cloques) s'étend, consulter un médecin.

Contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation se développe et persiste, consulter un médecin.

Ingestion

EN CAS D'INGESTION: NE PAS faire vomir. S'il y a vomissement, tourner le sujet sur le côté. Ne pas administrer de lait ou de boissons alcoolisées. Se rincer la bouche à l'eau mais ne pas avaler. Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de malaise.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Traiter symptomatiquement.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Version: 1.0

Date d'édition: 26 Avril 2018

Date de la Première Édition: 26 Avril 2018

www.vishaypg.com

Conformément aux exigences de Programme 1 de Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) (SIMDUT 2015)

Moyens d'Extinction Appropriés	Ceux appropriés pour contenir l'incendie. De préférence, éteindre l'incendie avec de la mousse, de l'anhydride carbonique ou de la poudre chimique.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser de jet d'eau. Une aspersion d'eau directe risquerait de propager l'incendie.
Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	Liquide et vapeurs très inflammables. Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des fumées toxiques. Produits de combustion: Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se déplacer considérablement vers une source d'allumage et produire un retour de flamme. Dans des espaces restreints, égouts, etc., les vapeurs peuvent s'accumuler pour former des mélanges explosifs avec l'air.
Equipements de protection et précautions pour les pompiers	Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome. Ne pas respirer les fumées. Maintenir les récipients au frais en les arrosant d'eau s'ils sont exposés au feu. Ne pas laisser s'échapper en direction de cours d'eau ou des égouts.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Porter un équipement de protection personnel approprié et éviter tout contact avec le produit. Voir Rubrique: 8 Les vêtements contaminés devront être blanchis avant de les réutiliser. Assurer une ventilation adéquate. Éviter de respirer vapeurs. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Supprimer toutes les sources d'inflammation. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Isoler la zone et laisser les vapeurs se disperser. Dans des espaces restreints, égouts, etc., les vapeurs peuvent s'accumuler pour former des mélanges explosifs avec l'air.
Précautions pour la protection de l'environnement	Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher toute contamination du réseau des eaux usées, égouts ou cours d'eau.
Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	Les petits déversements: Permettre aux petits déversements de s'évaporer en fournissant une ventilation adéquate. Contenir les déversements avec du sable, de la terre ou tout matériau adsorbant. Placer dans un conteneur pour élimination ou récupération. Les déversements importants: Evacuer la zone et garder le personnel à l'abri du vent. Prévenir la police et les pompiers dès que possible. Voir Rubrique: 8, 13
Référence à d'autres sections	

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Veiller à ce que le personnel d'exploitation soit entraîné pour minimiser l'exposition. Assurer une ventilation adéquate. Éviter de respirer vapeurs. Porter un équipement de protection personnel approprié et éviter tout contact avec le produit. Conserver à l'écart des: Température élevée. maintenir une bonne hygiène industrielle. Se laver soigneusement les mains après manipulation. Les vêtements contaminés doivent être nettoyés à fond. Ne pas manger, boire ou fumer sur le lieu de travail. Protéger du rayonnement solaire direct. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités	Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Garder dans un endroit [sec] bien ventilé et frais à l'écart de toute source de chaleur ou d'inflammation. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
Température de stockage	Entreposer à la température ambiante.
Matières incompatibles	Agents oxydants forts, Acides et alcalins forts., Fer, Aluminium, Air, Halogènes, Peroxydes.
Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Voir Rubrique: 1.2

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Version: 1.0

Date d'édition: 26 Avril 2018

Date de la Première Édition: 26 Avril 2018

www.vishaypg.com

Conformément aux exigences de Programme 1 de Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) (SIMDUT 2015)

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition sur le lieu de travail

SUBSTANCE	N° CAS	ACGIH® TLV® (ppm)		OSHA PEL (ppm)		Remarque
		TWA	STEL	TWA	STEL	
Isopropanol	67-63-0	200	400	400	980 mg/m ³	A4

Source: ACGIH: Conférence américaine sur l'hygiène industrielle gouvernementale. VLE : Valeur Limite d'exposition LEP (limites d'exposition permises) (Administration de la sécurité et de l'hygiène industrielles, OSHA)

A4: Non répertorié comme cancérigène humain: Agents soulevant inquiétude quant à leur pouvoir cancérigène chez l'homme mais ne pouvant être évalués de façon probante pour cause d'absence de données. Ni les recherches in vitro ni les études expérimentales sur animal n'indiquent de pouvoir cancérigène suffisant pour classer l'agent dans l'une des autres catégories.

Alberta: Code de Santé et de Sécurité au Travail, 2009; Quebec: Loi sur le Travail en Santé et Sécurité, 2016

SUBSTANCE	N° CAS	8-heure Limites d'exposition sur le lieu de travail			15-minute ou plafond (c) Limites d'exposition sur le lieu de travail		Remarque
		ppm	mg/m ³	f/cc	VLE (ppm)	VLE (mg/m ³)	
		Isopropanol	67-63-0	200	492	-	
		400	983	-	500	1230	OEL

Source: Alberta: Code de Santé et de Sécurité au Travail, 2009

OEL: Quebec Règlement sur la Santé et la Sécurité du Travail, Loi sur le Travail en Santé et Sécurité, (Section S – 2.1, a. 223)

Colombie Britannique: Directives sur la Santé et la Sécurité au Travail, 2015; Territoires du Nord-Ouest: Règlement sur la Santé et la Sécurité du Travail, 2012

SUBSTANCE	N° CAS	VME (8 heures, ppm)	VME (8 heures, mg/m ³)	VLE (ppm)	VLE (mg/m ³)	Remarque
Isopropanol	67-63-0	200	-	400	-	WEL
		200	-	400	-	NW

Source: WEL: Directives sur la Santé et la Sécurité au Travail Partie 5: Agents Chimiques et Agents Biologiques (Colombie Britannique)

NW: WSCC, Règlement sur la Santé et la Sécurité du Travail, Territoires du Nord-Ouest Volume 3

Ontario: Loi sur le Travail en Santé et Sécurité, 1990; Saskatchewan: Règlement sur la Santé et la Sécurité du Travail, 1996.

SUBSTANCE	N° CAS	Valeur d'exposition moyenne pondérée (TWA)	VLE (ppm)	Remarque
Isopropanol	67-63-0	200	400	WEL
		200	400	SK

Source: WEL: Loi sur le Travail en Santé et Sécurité, R.R.O. 1990, Règlement 833, CONTRÔLE DE L'EXPOSITION AUX AGENTS BIOLOGIQUES OU CHIMIQUES (Ontario)

Saskatchewan (SK): Loi sur le Travail en Santé et Sécurité, 1993. O-1.1 REG 1 Règlement sur la Santé et la Sécurité du Travail, 1996.

Valeur limite biologique

SUBSTANCE	N° CAS	Facteurs déterminants d'exposition biologique	Indice biologique d'exposition	Temps de prélèvement	Remarque
Isopropanol	67-63-0	Acétone: urine	40 mg/L	Fin d'équipe: fin de la semaine de travail	Ns, 1

Source: 2015 ACGIH Indice Biologique d'Exposition (Ibd'E)

Ns: Non spécifique

1: Niveau de fond

Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation adéquate. Garder dans un endroit [sec] bien ventilé et frais à l'écart de toute source de chaleur ou d'inflammation. Les niveaux de

Version: 1.0

Date d'édition: 26 Avril 2018

Date de la Première Édition: 26 Avril 2018

www.vishaypg.com

Conformément aux exigences de Programme 1 de Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) (SIMDUT 2015)

Mesures de protection individuelle, tels que les équipements de protection individuelle (EPI)

Protection des yeux/du visage



Protection de la peau



Protection respiratoire



concentrations dans l'atmosphère doivent être contrôlés et en accord avec la limite d'exposition sur le lieu de travail. Dans des espaces restreints, égouts, etc., les vapeurs peuvent s'accumuler pour former des mélanges explosifs avec l'air.

maintenir une bonne hygiène industrielle. Porter un équipement de protection personnel approprié et éviter tout contact avec le produit. Éviter de respirer vapeurs. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. EN CAS d'exposition: Laver immédiatement à l'eau. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer sur le lieu de travail.

Porter des lunettes de protection contre les éclaboussures de liquide. Protection oculaire avec protection latérale.

Remplir: Masque de protection complète du visage, Lunettes de protection assurant une protection complète des yeux

Protection des mains:

Porter des gants imperméables. Les gants doivent être changés régulièrement pour éviter des problèmes d'étanchéité. Temps de rupture de la matière des gants : voir les informations fournies par le fabricant des gants.

Matériaux appropriés: Caoutchouc nitrile (Épaisseur minimale: 0.33 mm)

Protection de corps:

Porter des vêtements de protection étanches, incluant des chaussures, une blouse de laboratoire, un tablier ou une combinaison, le cas échéant, pour éviter tout contact avec la peau.

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Un masque adéquat avec filtre type A peut être approprié.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Ambre Liquide
Odeur	D'Alcool.
Seuil olfactif	Non fixé.
pH	Non fixé.
Point de fusion/point de congélation	Non fixé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	82 °C
Point d'éclair	18 °C
Taux d'Evaporation (De l'eau = 1)	Non fixé.
Inflammabilité (solide, gaz)	Non applicable
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	UEL: 12.0 Vol% LEL: 2.0 Vol%
Pression de vapeur	43 hPa
Densité de vapeur	Non fixé.
Densité relative	0.88 g/cm ³
Solubilité(s)	Partiellement soluble dans l'eau.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non fixé.
Température d'auto-inflammabilité	425 °C
Température de décomposition	Non fixé.
Viscosité	Non fixé.
Propriétés explosives	Non Explosif. Peut former un mélange explosif avec l'air.
Propriétés comburantes	Non fixé.

Autres informations

Rien de connu.

Version: 1.0

Date d'édition: 26 Avril 2018

Date de la Première Édition: 26 Avril 2018

www.vishaypg.com

Conformément aux exigences de Programme 1 de Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) (SIMDUT 2015)

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Stable dans les conditions normales.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales. Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.
Possibilité de réactions dangereuses	Aucune information sur le mélange lui-même.
Conditions à éviter	Sources de chaleur et d'inflammation.
Matières incompatibles	Agents oxydants forts, Acides et alcalins forts., Fer, Aluminium, Air, Halogènes, Peroxydes.
Produit(s) de décomposition dangereux	Air: Benzaldehyde (Benzyl alcohol) Produits de combustion: Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les effets toxicologiques	
Toxicité aiguë - Ingestion	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 > 2000 mg/kg p.c. /jour.
Benzyl alcohol:	Toxicité aiguë (Orale) - Catégorie 3 LD50 (oral, rat) mg/kg: 1620 (Unnamed, 1978)
Toxicité aiguë - Inhalation	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 >20.0 mg/l.
Benzyl alcohol:	Toxicité aiguë (Inhalation) - Catégorie 3 CL50 (rat) (4h) > 4178 mg/m ³ (OECD 403)
Toxicité aiguë - Contact avec la Peau	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 > 2000 mg/kg p.c. /jour.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	L'oeil Irritation - Catégorie 2: Provoque une sévère irritation des yeux.
Isopropanol:	L'oeil Irritation - Catégorie 2 Irritant pour les yeux. (lapin) (OECD 405)
Benzyl alcohol:	L'oeil Irritation - Catégorie 2 Irritant pour les yeux. (lapin) (OECD 405)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un., Catégorie 3: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Isopropanol:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un., Catégorie 3 DL50 (rat) > 10000 ppm. Effets et Symptômes: Ataxie (perturbation de la coordination des mouvements), Narcose. (OECD 403)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Autres informations	Rien de connu.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Version: 1.0

Date d'édition: 26 Avril 2018

Date de la Première Édition: 26 Avril 2018

www.vishaypg.com

Conformément aux exigences de Programme 1 de Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) (SIMDUT 2015)

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Persistence et dégradabilité	Estimation Mélange CL50 > 100 mg/l. (Poissons) Peu probable que le produit soit facilement biodégradable. Une partie des composants est difficilement biodégradable.
Potentiel de bioaccumulation	Le produit ne présente aucun potentiel de bioaccumulation.
Mobilité dans le sol	Le produit a une mobilité modérée dans le sol. Partiellement soluble dans l'eau.
Autres effets néfastes	Rien de connu.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets	Éliminer ce produit et son récipient comme un déchet dangereux. Envoyer après traitement préalable à une installation d'incinération de déchets dangereux appropriée conformément à la législation.
---	---

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	ADR/RID	IMDG	IATA/CAO
14.1 Numéro ONU	UN 1219	UN 1219	UN 1219
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	ISOPROPANOL (ISOPROPYL ALCOHOL) mixture	ISOPROPANOL (ISOPROPYL ALCOHOL) mixture	ISOPROPANOL (ISOPROPYL ALCOHOL) mixture
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3	3	3
14.4 Groupe d'emballage	II	II	II
14.5 Dangers pour l'environnement	Non classé	Non classé / Non classé comme Polluant Marin.	Non classé
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Voir Rubrique: 2		
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC	Non applicable		

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements nationaux

CEPA, Liste intérieure des substances

Isopropanol: Oui

Benzyl alcohol: Oui

CEPA, Liste des Substances d'Intérêt Prioritaire

Tous les produits chimiques ne sont pas répertoriés

CEPA, Liste des substances toxiques (Programme 1)

Isopropanol: VOC - Réf. 65

CEPA, Inventaire national des rejets de polluants

Isopropanol: Catégorie de limite: 1A, Seuil de masse: 10 tonnes MPO, Seuil de concentration: 1%; Catégorie de limite: 5, Seuil de masse: 1 tonnes de 10 tonnes TotalVOC libération d'air, Seuil de concentration: N/A

CEPA, Règlement sur les urgences environnementales

Tous les produits chimiques ne sont pas répertoriés

Non-régional

Les Monographies du CIRC, Liste des classifications

Isopropanol: Groupe 3

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Sections contenant des révisions ou mises à jour: Non applicable – V1.0

Date de la Première Édition: 26 Avril 2018

Édition:

Date d'édition: 26 Avril 2018

Version: 1.0

Date d'édition: 26 Avril 2018

Date de la Première Édition: 26 Avril 2018

www.vishaypg.com

Conformément aux exigences de Programme 1 de Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) (SIMDUT 2015)

References:

Fiche de données de sécurité pré-existante (FDS).

EU: Classification(s) harmonisée(s) pour Isopropanol (N° CAS 67-63-0), Benzyl alcohol (N°CAS 100-51-6). Enregistrement(s) ECHA pré-existant Isopropanol (N°CAS 67-63-0).

LÉGENDE

LTEL: Limite d'exposition prolongée

DNEL: Niveau dérivé sans effet (DNEL)

PBT: PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique

IARC: Centre International de Recherche sur le Cancer

OSHA = Administration de la sécurité et de l'hygiène industrielles

ACGIH: Conférence américaine sur l'hygiène industrielle gouvernementale

VLE : Valeur Limite d'exposition

VOC: Composé organique volatil

CAPE (Classification des Activités de Protection de L'environnement)

STEL: Limite d'exposition (15 min)

PNEC: Concentration prévisible sans effet (PNEC)

vPvB: très Persistant et très Bioaccumulable

NTP: Programme National de Toxicologie

NIOSH: Institut national pour la sécurité et la santé au travail Centre d'information technique

IBd'E: Indice biologique d'exposition (ACGIH)

TWA: Valeur d'exposition moyenne pondérée

EU: Union européenne

Dégagements de responsabilité

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Disclaimer

ALL PRODUCTS, PRODUCT SPECIFICATIONS AND DATA ARE SUBJECT TO CHANGE WITHOUT NOTICE.

Vishay Precision Group, Inc., its affiliates, agents, and employees, and all persons acting on its or their behalf (collectively, "VPG"), disclaim any and all liability for any errors, inaccuracies or incompleteness contained herein or in any other disclosure relating to any product.

The product specifications do not expand or otherwise modify VPG's terms and conditions of purchase, including but not limited to, the warranty expressed therein.

VPG makes no warranty, representation or guarantee other than as set forth in the terms and conditions of purchase. **To the maximum extent permitted by applicable law, VPG disclaims (i) any and all liability arising out of the application or use of any product, (ii) any and all liability, including without limitation special, consequential or incidental damages, and (iii) any and all implied warranties, including warranties of fitness for particular purpose, non-infringement and merchantability.**

Information provided in datasheets and/or specifications may vary from actual results in different applications and performance may vary over time. Statements regarding the suitability of products for certain types of applications are based on VPG's knowledge of typical requirements that are often placed on VPG products. It is the customer's responsibility to validate that a particular product with the properties described in the product specification is suitable for use in a particular application. You should ensure you have the current version of the relevant information by contacting VPG prior to performing installation or use of the product, such as on our website at vpgsensors.com.

No license, express, implied, or otherwise, to any intellectual property rights is granted by this document, or by any conduct of VPG.

The products shown herein are not designed for use in life-saving or life-sustaining applications unless otherwise expressly indicated. Customers using or selling VPG products not expressly indicated for use in such applications do so entirely at their own risk and agree to fully indemnify VPG for any damages arising or resulting from such use or sale. Please contact authorized VPG personnel to obtain written terms and conditions regarding products designed for such applications.

Product names and markings noted herein may be trademarks of their respective owners.

Copyright Vishay Precision Group, Inc., 2014. All rights reserved.